



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Compte rendu de la CAPD du 16 avril 2013

Avancement à la hors-classe des PE

Le taux de passage à la hors classe pour les professeurs des écoles reste de 2% (soit 52 possibilités de promotion pour le département) et reste donc très éloignée des 15% prévus par les textes, et même du taux de passage de 7% des autres corps de l'Education Nationale. Cette situation est intolérable, rien ne saurait la justifier.

Le SNUDI FO 35 revendique :

- l'arrêt du gel du point d'indice ;
- 5 % d'augmentation du point d'indice et 44 points d'indice au titre du rattrapage des 12 points de perte de pouvoir d'achat par rapport à l'inflation sur les 10 dernières années ;
- la modification des ratios promus-promouvables, l'Education nationale étant l'administration la plus maltraitée en la matière ;
- la création de 12^e 13^e échelons accessibles à tous, avec indice terminal de la hors-classe.

Liste d'aptitude des PE

Il y avait 11 candidats, mais seulement 6 possibilités d'inscription pour le département. Les 6 premiers au barème sont donc inscrits.

Là encore, cette situation n'est pas acceptable. Le SNUDI FO revendique que tous les candidats puissent être inscrits

Congés de formation professionnelle

Comme les deux années précédentes, le DASEN utilise ce dispositif, qui devrait permettre à des collègues de construire un projet personnel et professionnel, y compris en dehors de l'Education Nationale, pour faire de la formation continue. Il favorise donc, sans considération de barème, ni d'ancienneté des demandes, les formations qui lui permettent de combler les lacunes du département (psychologues scolaires, FLE/FLS, breton).

Il y a donc détournement d'un dispositif réglementaire, qui entraîne une inégalité de traitement entre les collègues.

Le SNUDI FO revendique le respect des textes et l'attribution des congés de formation en fonction du barème, tenant compte de l'ancienneté de la demande. Le bon fonctionnement du dispositif suppose également une augmentation considérable du contingent départemental (48 mois cette année, ce qui permet de faire partir 6 personnes, pour 69 demandes).

Questions diverses

La question des rythmes scolaires a bien entendu fait l'objet d'une discussion assez longue. Les organisations syndicales ont mis en avant les difficultés de sa mise en œuvre, notamment à Rennes, la non prise en compte des propositions des enseignants.

Le DASEN estime lui que la concertation a eu lieu, qu'il n'y a pas lieu de suivre obligatoirement les avis des enseignants, que la réforme a été voulue par un certain nombre d'organisations, y compris syndicales, et qu'il faut aujourd'hui entrer dans une phase de mise en œuvre. Il estime que les comités de suivi seront désormais les lieux où les choses pourront être construites, dans une « dynamique partenariale ».

Le SNUDI FO a tenu à faire entendre la voix de l'opposition à la réforme PEILLON , rappelant que le problème ne se cantonne pas à Rennes (même si ce qui s'y passe est effectivement emblématique : Rennes, « ville éducatrice », a voulu cette réforme, comme l'ensemble des signataires de l'appel de Bobigny, véritable programme de territorialisation de l'école sur lequel Vincent PEILLON s'est appuyé pour élaborer son projet de loi).

Le problème ne se résume pas à un simple manque de concertation : l'esprit et la lettre du décret du 23 janvier 2013, complété par la circulaire du 20 mars relative à l'élaboration des PEDT, autorisent, encouragent même, ce qui se passe à Rennes et ailleurs. Le problème de la concertation est réel, mais il est créé par le décret : en faisant exploser le cadre national, il soumet l'école et ses personnels aux pressions et aux aléas de la vie politique locale, il instaure une inégalité de traitement, des personnels et des usagers.

Le SNUDI FO demande que le DASEN ne valide pas les propositions d'organisation de la semaine en 9 demi-journées pour la rentrée 2013.